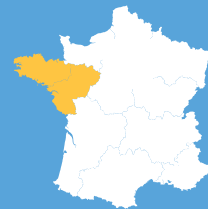


E.S.A.T. HORS-MURS

ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL



ILLE-ET-VILAINE



Offrir une passerelle vers l'emploi en milieu ordinaire



QUEST

/ ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE /

OBJECTIF

Permettre l'accès à un poste de travail adapté en milieu ordinaire de travail dans les conditions favorables à l'épanouissement individuel

Responsable

Frédérique MARIA NICOL

→ MODALITÉS D'ACCÈS

Public accueilli

Toute personne en situation de handicap âgée d'au moins 18 ans

Conditions d'accueil

- > Avoir une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ainsi qu'une notification « ESAT » délivrée par une Maison Départementale des Personnes Handicapées
- > Être motivé pour travailler en milieu ordinaire
- > Résider en Ille-et-Vilaine et être autonome dans ses déplacements

Délai d'accès

- > En fonction des capacités d'accueil du service

→ ACCOMPAGNEMENT

Identification des objectifs d'accompagnement

Définir avec le bénéficiaire les objectifs spécifiques de son accompagnement sur le plan médico-social

Période d'immersion au sein de l'ESAT Hors-Murs

- > Réaliser un bilan initial des savoir-faire, des aptitudes physiques, des capacités intellectuelles et des compétences mobilisables
- > Identifier avec le bénéficiaire ses contraintes et axes de progrès
- > Favoriser l'intégration du bénéficiaire dans son environnement
- > Mettre en place un suivi médico-social de la personne accompagnée



→ ACCOMPAGNEMENT

Mise à disposition en milieu ordinaire de travail

- > Adapter le poste (horaires, durée, activités) aux capacités des personnes accompagnées
- > Assurer un suivi régulier dans l'entreprise en lien avec le tuteur de proximité et les responsables RH

→ ÉQUIPE ENCADRANTE

Une équipe pluridisciplinaire intervenant sur les champs professionnels, sociaux, médicaux, et paramédicaux

→ MOYENS MOBILISÉS ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- > Des ateliers professionnels
- > Des activités de soutien professionnel et extra-professionnel
- > Des stages en entreprise
- > Des mises à disposition



→ DURÉE ET ORGANISATION

- > Période d'immersion
- > Mise à disposition d'une durée de 2 ans maximum au sein d'une même entreprise
- > Contrat de soutien mis à jour annuellement par des objectifs personnalisés

→ CONDITIONS DE TRAVAIL

- > La rémunération : composée de 5,1% à 20% du SMIC versé par l'État et du complément de rémunération de l'État équivalent à 50% du SMIC, avec mutuelle
- > Restauration : tickets restaurant pris en charge à hauteur de 50%
- > Prise en charge du transport à hauteur de 50%



À propos de LADAPT ...

LADAPT, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique en 1934, financée par l'État, les collectivités publiques et par les dons. Présente dans toute la France à travers plus de 110 établissements et services, LADAPT accueille chaque année plus de 19 000 personnes handicapées, touchées par le handicap à leur naissance ou suite à un accident de la vie.

En 1997, l'association crée la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEPH) depuis devenue Semaine Européenne. Chaque année, cet événement fédère de nombreux partenaires du monde économique et de l'insertion professionnelle.

Forte de ses 3500 salariés, LADAPT oeuvre et innove depuis plus de 90 ans pour « Vivre ensemble, tous différents, tous égaux. ».

Pour en savoir plus : ladapt-bretagne.fr



LADAPT OUEST - Ille-et-Vilaine

ESAT Hors-murs

31 rue Guy Ropartz - 35700 Rennes

Contact : Delphine Brizoux

Téléphone : 02 23 27 23 28 - Mail : contact.esathm35@ladapt.net

